



Avis du CREGÎM

sur

***«Projet d'intégration à 230 KV
des parcs éoliens***

Mont-Louis et Gros-Morne »

Construction d'une ligne à 230 KV

Juin 2007

Avis déposé suite à la rencontre d'information / consultation d'Hydro-Québec Distribution,
tenue le 30 avril 2007, à 15h, à la Maison de la Culture, à Ste-Anne-des-Monts.

Bloc A : Identification

Présentation de l'organisme

En novembre 1995, le Conseil Régional de l'Environnement de l'Est du Québec (CREEQ), fondé en avril 1977, devient deux CRE distincts soient :

Le Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) et le Conseil Régional de l'Environnement du Bas St-Laurent (CREBSL).

Le CREGÎM est un organisme sans but lucratif voué à la protection de l'environnement. De par ses actions, il informe, sensibilise et conseille les intervenants du milieu dans les dossiers environnementaux afin que la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine puisse se développer durablement, en tenant compte de l'acceptabilité sociale tout en protégeant ses ressources naturelles. Le CREGÎM œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux (matières résiduelles, gestion de l'eau, énergie, forêts, agriculture, développement durable, etc.).

Son siège social : **106-A Port-Royal, suite 103, Bonaventure, Québec, G0C 1E0. (418)534-4498 Tél. (418)534-4122 Téléc. 1-877-534-4498 Sans frais.**

cregim@globetrotter.net courrier électronique www.cregim.org site web

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) du Québec existent maintenant depuis plus de 25 ans. Présents aujourd'hui dans toutes les régions du Québec¹, ils ont le mandat fort important et pertinent de promouvoir le développement durable et la protection de l'environnement de chacune des régions du Québec. Le CREGÎM est présidé par Camille Leduc et dirigé par Caroline Duchesne.

¹ À l'exception de la région Nord du Québec

Intérêt du CREGIM pour le dossier éolien

Partant du fait que le développement régional constitue le leitmotiv du CREGIM, que l'utilisation d'énergie renouvelable est reconnue comme étant une démarche vers un développement durable, l'intérêt du CREGÎM dans le dossier éolien est implicite étant donné l'impact positif majeur qu'aura le développement de l'industrie éolienne tant du point de vue socio-économique, qu'écologique. Devant la nécessité de respecter l'ensemble des critères relatifs au développement durable dans la mise en œuvre des projets éoliens, le CREGÎM accorde donc à ce dossier, toute l'attention qu'il mérite. De plus, le CREGÎM est disposé, selon ses capacités d'intervenir, à aider tout intervenant dans ce dossier, que ce soit dans la recherche d'information, dans la rédaction, ou autres travaux reliés au développement éolien.

Préambule à la réflexion du CREGÎM

Il est très important de spécifier ici ce qu'est le « développement durable » pour le CREGÎM. Ce terme est souvent galvaudé et « utilisé à toutes les sauces ». Pour uniformiser la compréhension des lecteurs de ce mémoire, le CREGÎM se permet cette petite introduction au développement durable.

Le « développement durable » est la traduction du terme anglais « sustainable development ». On pourrait aussi parler de développement viable, développement soutenable ou écodéveloppement.

La Commission Brundtland, grâce à son rapport publié en 1987 « Notre avenir à tous » (« Our common future »), a contribué à populariser le concept de développement durable. La définition retenue par la Commission est celle-ci:

**Le développement durable
est un développement qui répond aux besoins du présent
sans compromettre la capacité des générations futures
de répondre aux leurs.**

Le développement durable est donc un projet de société. Le développement durable implique de...

- *Prendre en considération, à la base de tout projet, les impacts environnementaux et sociaux, en plus des impacts économiques;*
- *Accepter qu'il existe une limite à la croissance;*
- *Privilégier un développement qualitatif;*
- *Avoir le courage d'une vision globale et à long terme;*
- *Faire participer la communauté, donner à tous accès à l'information;*
- *Servir l'intérêt général;*
- *Encourager les initiatives locales;*
- *Promouvoir l'équité, la justice et la paix entre les nations.*

Le développement n'est pas synonyme de croissance. Le développement doit être considéré dans une perspective beaucoup plus large que la simple croissance économique et surtout plus équitable.

Le rendez-vous national des régions

En novembre 2002

S'appuyant sur le fort potentiel éolien de la région et sur l'intérêt des promoteurs, le gouvernement du Québec s'est engagé, au Rendez-vous national des régions, à faire de cette industrie en émergence un créneau d'excellence pour la région. Le développement de ce créneau vise plusieurs facettes de la production de l'énergie éolienne, notamment le développement d'une expertise internationale et d'un pouvoir d'exportation dans lequel l'installation de parcs d'éoliennes devient un maillon essentiel.

La région de la Gaspésie-Les Îles tente maintenant de développer ce créneau; production d'énergie éolienne, développement d'une expertise internationale et éventuellement, l'exportation.

Bloc B : Vos préoccupations

Loin de vouloir freiner le développement de cette énergie verte, loin de vouloir freiner l'économie de la région, le CREGÎM désire simplement que cette belle aventure se fasse en harmonie avec une autre des belles richesses gaspésiennes et madelinienne : la qualité de l'environnement. Le CREGÎM, fier de la direction prise par la région, désire cependant s'assurer que le développement éolien s'implantera dans une perspective respectant l'ensemble des conditions relatives au développement durable.

La région traverse actuellement une période intense de réflexion sur le développement durable. Nous sommes d'avis qu'aujourd'hui, il faut s'approprier collectivement une vision et une stratégie à long terme pour assurer le développement de l'efficacité énergétique et de l'énergie verte chez-nous. Cette vision doit être partagée par tous puisqu'elle s'inscrit dans une optique plus large visant la réduction de la pollution atmosphérique, la lutte contre les changements climatiques, l'amélioration de la santé humaine, l'accroissement de la sécurité énergétique, la création d'emplois et le positionnement de nos entreprises.

Préoccupations environnementales

- **Le développement éolien à la pièce**

Même si la construction d'une ligne de transport ne requiert qu'une autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, celle-ci doit être considérée comme un élément constitutif de tous projets de parcs éoliens. L'aménagement d'un parc et la construction d'une ligne de transport ne peuvent être considérés séparément ni s'inscrire dans des processus d'autorisation distincts. Le CREGÎM croit qu'il est tout à fait légitime de réclamer que le réseau de transport envisagé pour l'intégration des parcs éoliens de Gros-Morne, Mont-Louis et éventuellement Rivière-Madeleine soit inclus dans l'étude des trois parcs cités, et soumis pour enquête et audience. Les impacts doivent être cumulés et analysés dans leur ensemble.

- **Déforestation**

Le principal impact environnemental induit par l'implantation de l'énergie éolienne est sans nul doute, la déforestation. La coupe forestière nécessaire pour la construction du réseau de transport d'énergie proposé, d'une longueur de 123Km excluant le prolongement éventuel jusqu'au parc éolien de Rivière-Madeleine, aura sans nul doute un plus grand impact environnemental que les parcs éoliens eux-mêmes, les accès routiers aux sites sélectionnés incluant une route menant à chaque éolienne et les grandes aires de travail nécessaire à l'assemblage de chaque éolienne. Comme l'entretien de ces corridors de transport d'énergie nécessite de plus le passage d'un hélicoptère de chaque côté d'un pylône, le déboisement des 123 Km se fera sur une largeur de 65m.

Selon le rapport du BABE « Projet de parc éolien à Carleton », la commission souligne que *dans le contexte de la stratégie énergétique du Québec qui vise à installer une puissance de 4 000 MW d'énergie éolienne d'ici 2015, et considérant les nombreux projets de parcs à venir, il serait approprié que le gouvernement du Québec s'assure que tous les aspects qui sont rattachés à un projet puissent être examinés dans le cadre d'une même procédure. Ceci est d'autant plus important puisque la desserte et l'intégration des parcs éoliens au réseau de transport d'Hydro-Québec requièrent la construction de plusieurs dizaines de kilomètres de nouvelles lignes de transport d'électricité.*

Le CREGÎM réitère donc sa requête auprès du gouvernement pour reconnaître que la construction des lignes de transport est une composante indissociable des projets de parcs éoliens et qu'à cet effet, l'évaluation des impacts cumulatifs s'avère essentielle. L'examen cas par cas des projets éoliens ne favorise pas une approche planifiée, intégrée et concertée du développement éolien en Gaspésie et/ou au Québec.

Aussi, pour minimiser les impacts sur le couvert végétal, des études approfondies devraient être faites avant toutes modifications anthropiques du territoire, notamment sur les sujets suivants; la géomorphologie du territoire convoité (le tracé proposé), le système hydrique existant, les impacts de la déforestation sur ce territoire, les milieux fragiles ainsi que les espèces végétales menacées ou vulnérables. Pour les milieux fragiles, les espèces végétales menacées ou vulnérables, le CREGÎM vous suggère fortement de consulter monsieur Benoît Tremblay nemopanthus@yahoo.ca, un botaniste reconnu pour ses travaux de recherches et d'inventaires en région, ainsi que pour ses connaissances botaniques du territoire gaspésien.

Préoccupations sociales et économiques

Considérant que le paysage joue un rôle moteur fondamental pour le tourisme en Gaspésie et l'économie régionale, la caractérisation des paysages et la détermination des sites à protéger demeurent un outil essentiel à la bonne planification intégrée du développement éolien.

- **Le paysage**

Une étude du TechnoCentre éolien Gaspésie – Les Îles, menée en juillet 2004 auprès de quelques 600 touristes rencontrés en 4 lieux touristiques achalandés de la péninsule, indique que le paysage est, de tous les attributs de la région, celui qui suscite le plus haut taux de satisfaction.

L'enquête *Profils et comportements des visiteurs hors Québec dans les régions du Québec maritime*, menée au cours de l'été et de l'automne 2005 auprès de 1412 visiteurs, dont 778 de la Gaspésie, met également en évidence l'importance du paysage pour cette clientèle. La découverte de la région et de ces paysages représentait le principal motif de visite de la Gaspésie pour 75% des répondants. L'observation des paysages était l'activité la plus mentionnée (87%). Les paysages arrivaient aussi en tête des éléments les plus appréciés de la région (52%), avant l'accueil des habitants (27%) et la nature (23%). Notons que, parmi les 5 régions maritimes

considérées dans l'enquête, la Gaspésie était celle pour laquelle le paysage obtenait le plus haut taux de satisfaction. (BAPE, rapport 238, p. 38)

Entre 2006 et 2012, au terme de la réalisation du premier appel d'offres, 10 parcs éoliens totalisant plus de 700 nouvelles éoliennes auront été ajoutés au paysage, en plus des dizaines de km de corridors dénudés contenant plusieurs pylônes d'une hauteur de 50 pieds, auront cicatrisé le paysage côtier de la péninsule.

La région subit actuellement, en 2007, une crise forestière importance ainsi que plusieurs problématiques ponctuelles reliées à l'industrie de la pêche. En terme clair, l'industrie touristique ne constitue plus un des moteurs économiques de la région mais bien un moteur économique fondamental pour la région. N'aurait-il donc pas lieu de s'inquiéter davantage de l'impact des lignes de transport d'énergie sur le paysage touristique? Mettrons-nous en péril l'économie régionale au profit d'une poignée de promoteurs privés?

Le CREGÎM pense qu'un exercice de caractérisation des paysages sensibles doit être fait avant la construction de nouvelles lignes de transport, et ce, afin de respecter les aspects social, économique et environnemental d'un développement qualitatif. L'inventaire des milieux naturel et humain imprimé sur 2 cartes par Hydro-Québec Équipement ne constitue pas en soi une étude sérieuse permettant de proposer le meilleur tracé pour la ligne à 230 KV Goémon-Mont-Louis-Gros-Morne. Dans une lettre datée du 23 mai, reçue au siège social du CREGÎM, on peut lire qu'*Hydro-Québec informera les publics concernés à l'automne 2007 du tracé final lorsque les études seront complétées*. De quelles études s'agit-il? La compréhension de cette phrase nous incite à croire que nous accéderons au contenu de ces études en même temps que le dépôt final du tracé envisagé.

Préoccupations sociales

- **Accès à l'information**

Pour faire de la filière éolienne un développement durable, vous devez la considérer comme un projet de société. Donc, vous devez privilégier un développement qualitatif, servir l'intérêt général, promouvoir l'équité et surtout, faire participer la communauté, donner à tous, accès à l'information.

Vos méthodes de consultations ne sont pas exemplaires et n'expriment pas une approche concertée. En effet, en rencontrant individuellement les municipalités, la MRC, les propriétaires de terrains privés et 2-3 organismes sur invitation, l'échange de préoccupations en provenance des autres participants devient impossible, voire même contrôlé par Hydro-Québec. Les citoyens de la Haute-Gaspésie ont dû réclamer une consultation publique pour se faire entendre.

Après avoir participé à la rencontre des organismes, nous avons communiqué à nouveau avec vous par la ligne info-projets, pour savoir si la documentation (cartes d'inventaire, bulletin d'information / consultation et le formulaire de présentation des avis) était disponible sur votre site Internet afin d'en informer nos membres et partenaires. Le répondant nous a clairement

signifié que la consultation actuelle vise uniquement les propriétaires directement touchés par la construction de la ligne de transport, les municipalités, les MRC, ainsi que quelques organismes.

Le CREGÎM est totalement en désaccord avec l'attitude adoptée lors des consultations que vous avez menées. Un projet de développement durable doit être considéré comme un projet de société où tout individu a la chance d'être entendu et du même coup, entendre, questionner et analyser l'ensemble des échanges. Les gaspésiens et les madelinots ne sont peut-être pas tous propriétaires des terres visées par votre projet de construction d'une ligne de transport d'énergie mais TOUS, en subiront les impacts.

Bloc C : Pertinence du tracé proposé

Le CREGÎM ne peut se faire une idée réfléchie sur le sujet n'ayant pris connaissance d'aucune étude réalisée par Hydro-Québec ou autre consultant afin de déterminer le meilleur tracé possible. En effet, les 2 cartes d'inventaire des milieux naturel et humain fournies par Hydro-Québec ne constituent pas en soi une étude sérieuse permettant de proposer le meilleur tracé pour la ligne à 230 KV Goémon-Mont-Louis-Gros-Morne.

Conclusion

Il est clair pour le CREGÎM que ces préoccupations referont surface lorsque sera venu le temps des audiences publiques (BAPE). Le CREGÎM insistera également sur le fait que ces mêmes préoccupations sont répétitives en région depuis l'implantation des parcs Copper et Miller de Murdochville, au début des années 2000. Et que malgré les recommandations incluses dans les différents rapports de commissaires, le gouvernement fait « la sourde d'oreilles » et continue le développement éolien comme si tout était décidé de toutes façons.